

Titre Professionnel Formateur Professionnel d'Adultes

Présentation du Titre Professionnel

Grâce à sa double expertise pédagogique et technique, les formateur·trices professionnel·les d'adultes accompagnent les apprenant·es dans l'apprentissage d'un métier ou dans l'acquisition de compétences ou de savoirs nécessaires à l'accès à la qualification, la professionnalisation et l'accès ou le maintien dans l'emploi.

Ce titre professionnel de Formateur Professionnel d'Adultes vous permettra d'obtenir un **niveau 5 (équivalent bac + 2)** tout en devenant un·e professionnel·le de la Formation.

Ce titre du Ministère du Travail est un parcours composé de **4 certificats de compétences professionnels (CCP)**, qui peuvent être validés individuellement ou de manière complémentaire.

- ✓ CCP1 : Concevoir et préparer la formation
- ✓ CCP2 : Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants
- ✓ CCP3 : Accompagner les apprenants en formation
- ✓ CCP4 : Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises.

Objectifs de la formation certifiante

La formation préparant au Titre Professionnel FPA est composée des modules suivants :

CCP1 : Concevoir et préparer la formation

- ✓ Elaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande
- ✓ Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité
- ✓ Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité.

CCP2 : Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants

- ✓ Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités
- ✓ Evaluer les acquis de formation des apprenants
- ✓ Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage.

CCP3 : Accompagner les apprenants en formation

- ✓ Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation
- ✓ Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours
- ✓ Tutorer les apprenants à distance
- ✓ Accompagner le développement professionnel des apprenants.

CCP4 : Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises

- ✓ Respecter et faire respecter la réglementation en vigueur en formation et dans sa spécialité
- ✓ Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité
- ✓ Analyser ses pratiques professionnelles.

Des **compétences transversales** sont également développées lors de la formation :

- ✓ Communiquer
- ✓ Adopter un comportement orienté vers l'autre
- ✓ Organiser ses actions.

Durée du parcours :

Exemple de parcours-type à temps plein continu (aménageable) :

840 h sur 7 mois, soit :

- ✓ **12 semaines** (420h) de formation **théorique** :
 - CCP1 : 3 semaines, soit 105 heures
 - CCP2 : 3 semaines, soit 105 heures
 - CCP3 : 3 semaines, soit 105 heures
 - CCP4 : 3 semaines, soit 105 heures
- ✓ **9 semaines** (315 h) de **stage** ou d'application professionnelle (aménagement possible si vous travaillez déjà comme formateur·trice d'adultes).
- ✓ **3 semaines** (105h) dédiées à la préparation et au **passage de la certification**.

Public visé par cette certification

Toute personne résidant en France (y compris DROM-COM) ou Union Européenne ayant un projet professionnel en lien avec la formation d'adultes ; formateur·trice souhaitant approfondir ses connaissances / compétences et/ou certifier ses compétences.

Prérequis

- ✓ Niveau **Bac** ou équivalent (**Niveau 4**) avec une expérience professionnelle *a minima* d'un an tous secteurs confondus. Validation du pré-requis par l'envoi du CV et la copie de votre titre ou diplôme de niveau 4 minimum.
- ✓ Maîtriser la **langue française** (orale et écrite). Validation du pré-requis par l'évaluation du dossier d'admissibilité de la candidature, du questionnaire d'évaluation de la pertinence de la formation à distance (cf. ci-dessous) et de l'entretien oral.
- ✓ Maîtriser **Internet**, la messagerie électronique et les outils bureautiques (Word, Excel et Power-Point) et attrait pour la formation en ligne. Validation du pré-requis par l'évaluation du dossier d'admissibilité de la candidature et de l'entretien oral.

Positionnement à l'entrée en formation

L'étude de l'admissibilité se déroule en 2 temps :

1. Un **dossier de renseignements** à remplir en ligne
2. Un **entretien téléphonique** vous est ensuite proposé afin de répondre à vos **questions** et finaliser votre **admissibilité**.

Délai d'accès maximum estimé entre votre demande et le début de la formation

- ✓ Financement au titre du **Compte Personnel de Formation (CPF)** : 15 jours
- ✓ Financement au titre de l'AIF (Pôle Emploi) avec ou sans co-financement CPF : 1 mois
- ✓ Financement OPCO ou FAF : 1 mois
- ✓ Particulier payant à ses frais : 15 jours
- ✓ Personne ayant besoin d'un aménagement au titre d'une situation de handicap : 6 mois.

Modalités pédagogiques de la formation théorique

- ✓ **Formation en e-learning** (100% à distance).
- ✓ **Modules à distance** : Plateforme accessible 24/7 avec le contenu théorique et les exercices d'application et les évaluations.
- ✓ **Entretiens individuels** téléphoniques de suivi de formation : tous les 15 jours.

- ✓ **Classes virtuelles** : démarrage du parcours, échanges autour des consignes des Évaluations en Cours de Formation, explicitation de l'expérience acquise en stage, préparation de l'examen du Titre Professionnel.
- ✓ **Méthodes pédagogiques** utilisées pendant votre parcours :
 - Expositive et active pour les modules de formation théorique.
 - Interrogative et active pour les entretiens individuels.
 - Interrogative et co-active pour les classes virtuelles.

Ces modalités pédagogiques s'expliquent par les **attentes du référentiel d'activités** du Titre Professionnel Formateur Professionnel d'Adultes. En effet, le référentiel « REAC » a des attentes fortes en termes de **digitalisation** des formations. Vous êtes plongé-e en situations d'autonomie, de pédagogie et d'accompagnement digitale et numérique afin d'appréhender au mieux votre futur métier.

Accessibilité aux personnes handicapées

- ✓ Locaux : Les locaux de l'examen sont aux **normes ERP** et d'accessibilité aux PSH.
- ✓ Adaptation des **moyens de la formation** : positionnement complémentaire en cas de besoins d'aménagement au titre d'une reconnaissance administrative du handicap (RQTH, AAH, invalidité). L'aménagement du parcours doit impérativement être fait avant le démarrage de la formation et nécessite un maximum de 6 mois avant l'entrée en formation.
- ✓ Aménagement de la **session d'examen** : le déroulement de l'examen peut faire l'objet d'[aménagement sur demande](#) et certificat médical.

Évaluations en cours et en fin de formation

- ✓ Des **évaluations formatives** sont proposées pour chaque module : Quiz, QCM, exercices, études de cas pratiques, rédaction de synthèse, etc.
- ✓ **4 évaluations sommatives** sont proposées pendant le parcours théorique, à rendre selon planning. Elles correspondent aux Évaluations en Cours de Formation (ECF) attendues pour présenter l'examen.
- ✓ Les résultats des évaluations, de la recherche de stage et de la progression pédagogique sont regroupés dans un **livret de suivi** coconstruit en ligne.
- ✓ **Passage de l'examen** du Titre Professionnel Formateur Professionnel d'Adultes.
 - Envoi du Titre Professionnel par la DREETS, en cas de validation totale.
 - Envoi d'un Livret de Certification par la DREETS, en cas de validation partielle et remise d'un portefeuille des compétences acquises.
 - Envoi de la décision de non-obtention par la DREETS, en cas d'échec total et remise d'un portefeuille des compétences acquises.

L'examen final de certification

L'ensemble de la formation théorique se déroule **à distance, en ligne**.

Le stage peut être réalisé **à distance** comme en **présentiel**.

La session de **certification** se déroule en **présentiel**, à Montpellier.

Une **période en entreprise** (stage) de **315 heures** (9 semaines) minimum est **obligatoire** afin de mettre en œuvre les compétences attendues lors de la présentation du titre. Le passage de l'examen nécessite la rédaction d'un **dossier technique** portant sur votre expérience pendant cette période en entreprise. Cette période peut prendre la forme d'un stage conventionné, d'un bénévolat

ou d'une activité professionnelle (CDD, CDI, alternance, activité indépendante, ...) dans le secteur de la formation professionnelle d'adultes.

Une fois la formation et le stage réalisés, **les épreuves de l'examen** sont les suivantes :

- Une **mise en situation** visant une analyse de pratique professionnelle (55 minutes)
- Un **entretien technique** avec le jury (20 minutes)
- Des **présentations orales** et des entretiens avec le jury, basés sur le dossier technique issu de la période d'application professionnelle (1h35)
- Un **entretien final**, avec le jury (10 minutes).

Les sessions d'examen ont lieu en salle à Montpellier (Région Occitanie, France métropolitaine).

La date et l'ordre de passage d'examen sont imposés par le centre d'examen.

Les résultats de l'examen sont communiqués par la DREETS quelques semaines après l'examen.

Le **titre professionnel** peut être **obtenu en une seule fois** lors de l'examen final ou progressivement par bloc de compétences [CCP] (en deux fois).

Les résultats de ces épreuves déterminent l'obtention du Titre de « Formateur Professionnel d'Adultes » du Ministère de l'Emploi (JO du 21/12/2017), [code RNCP : 37275](#).

En cas d'annulation du passage de votre examen, d'échec partiel ou total à l'examen : une nouvelle présentation est possible dans les sessions suivantes, 500€ nets par passage supplémentaire et sous réserve de places disponibles.

Suites de parcours de formation (exemples)

- Licence pro mention gestion et accompagnement de projets pédagogiques
- Titre RNCP Niveau 6 : Responsable de projets de formation.

Équivalence et passerelle du TP FPA vers ou depuis d'autres certifications : sans objet.

Débouchés professionnels

Formateur·trice, Formateur·trice technique, animateur·trice de formation, Formateur·trice consultant·e, ...

Selon les structures qui les emploient, les formateur·trices professionnel·les d'adultes peuvent évoluer vers des fonctions de : conseiller·ère en insertion, coordinateur·trice, coordinateur·trice pédagogique, conseiller·ère en formation, consultant·e en formation, responsable de formation.

Nos atouts

- ✓ Un taux d'**obtention** du TP FPA de **100%**.
- ✓ Un parcours complet à un **tarif** accessible (examen compris)
- ✓ Une formation **concrète**, basées sur des situations professionnelles issues du terrain.
- ✓ Des cours à **distance** et des études de cas au plus près du **référentiel de compétences visé**, pour que vous expérimentiez en tant qu'apprenant·e ce que vous proposerez ensuite en tant que formateur·trice.
- ✓ Modules sur l'**égalité professionnelle** et sur la démarche **qualité RNQ**.

Votre équipe pédagogique



Eléonore RIBALTCHENKO est formatrice d'adultes depuis **2014**. Elle a accompagné la professionnalisation de plus de **1 500 professionnel·les** de l'emploi et de la formation. Elle est la **responsable pédagogique** et la formatrice du titre professionnel FPA.

Elle vous guidera sur tous les aspects de votre futur métier : **pédagogie, outils digitaux, posture professionnelle, cadre réglementaire et financier...**

Son expertise métier sur le Titre Formateur Professionnel d'Adulte : **Formatrice** de formateur·trices depuis **2014**, Auditrice **qualité AFNOR**, jurée habilitée par la DREETS. Elle est titulaire d'un **Master 2 Ingénierie et Conseil en Formation**, d'un certificat de **Conseillère emploi et évolution professionnelle** et d'un certificat de Praticienne en **Bilan de Compétences**.

Possibilité de financements

- ✓ Éligible aux financements **Compte Personnel de Formation (CPF)**
- ✓ Éligible au **Projet de Transition Professionnelle**
- ✓ Éligible aux financements **Pôle Emploi** (Aide Individuelle à la Formation – AIF)
- ✓ Éligible aux financements **FIF PL**, Agefice, CRMA...
- ✓ Éligible à la **Pro-A**.
- ✓ Éligible au **plan de développement des compétences**
- ✓ Éligible au **crédit d'impôt formation** du responsable d'entreprise.
- ✓ **Autofinancement** en plusieurs fois (imputable aux frais réels de votre revenu imposable).

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

✓ Moyens pédagogiques

- **Plateforme 360learning** (voir les [CGU](#)) avec vidéos, fiches pédagogiques téléchargeables par l'apprenant·e ; modèles de documents pédagogiques, administratifs et financiers, études de cas, QCM et synthèses, salle de visioconférence **Google Meet**, [carte mentale du parcours de formation sur Mindmeister](#) et [présentation de l'environnement d'apprentissage sur Trello](#), plateau technique d'examen.

L'ensemble des moyens pédagogiques fournis à l'apprenant est encadré par l'article « droits d'auteur » du règlement intérieur applicable aux apprenant.es.

✓ Moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique mis à disposition de l'apprenant·e dans le cadre des séquences à distance.

- Tous les supports sont accessibles sur un espace en ligne dédié et sécurisé sur les plateformes accessibles 24h/24, avec lien d'accès individuel. L'accès aux modules est libre pendant toute la durée de la formation et est fermé le dernier jour de la période de formation. Le dépôt ou l'envoi des exercices et évaluations complétées se feront sur cette plateforme sécurisée.

L'apprenant·e doit avoir un **téléphone** fixe ou portable ainsi que la **configuration minimale suivante** sur son appareil de connexion pour pouvoir suivre correctement la formation :

- | | |
|-------------------------------|---|
| - Connexion Internet | - Logiciels permettant la lecture des formats .doc, .xlsx, .png et .pdf |
| - Haut-parleurs et microphone | - Imprimante noir et blanc |
| - Caméra pour appels vidéo | - Scanner |
| - Processeur : minimum 1 GHz | - Navigateur web : Chrome et/ou Firefox |
| - RAM : minimum 512 Mo | |

Les plateformes e-learning sont accessibles par tablette et smartphone, cependant l'utilisation d'un ordinateur portable ou fixe est nécessaire pour le confort d'apprentissage et la réalisation des exercices.

✓ Moyens d'accompagnement ou d'assistance pédagogiques et techniques

Pour toute question **pédagogique**, les apprenant·es doivent envoyer un message sur la **plateforme 360learning** (sur la page d'accueil, la page des messages du parcours concerné ou dans le forum de chaque fiche pédagogique).

L'utilisation du mail de la formatrice est réservée aux difficultés de connexion à la plateforme 360learning ou de connexion aux classes virtuelles.

Pour toute question **technique**, les apprenant·es peuvent à tout moment envoyer un message sur la **plateforme 360learning** (sur la page d'accueil). La formatrice fera le nécessaire pour résoudre, si nécessaire avec les experts techniques de la plateforme LMS 360learning.

Pour toute question **administrative**, les apprenant·es peuvent à tout moment envoyer un **mail** à leur responsable administrative (eleonore@formanov.com).

Dans tous les cas, l'assistance répond aux demandes dans un **délai maximal de 72 heures** (hors jours fériés et congés – [cf. Trello](#)).